



SCHWEIZERISCHE VERTRETUNG
REPRÉSENTATION SUISSE

in / à NEW YORK ONU

SFR hat Kopie

an	GREGI GL PL				a/a
Datum	10.5.	15.5.	7		
Visa	↑	L	Q	M	G
EDA	09.05.84	17			
Ref.	1.816-10				

Monsieur l'Ambassadeur
F. Staehelin
DDA, DFAE

Ihr Zeichen
Votre référence

Ihre Nachricht vom
Votre communication du

Unser Zeichen
Notre référence
PO/th
714.20

Datum
Date
7 mai 1984

Gegenstand / Objet UNWRA

J'ai lu avec un vif intérêt l'excellent rapport de M. de Muralt sur l'UNWRA et me réserve d'y revenir à la lumière d'une étude plus approfondie. Toutefois, - comme je dois m'absenter - je désirerais soumettre à votre attention les observations préliminaires suivantes comme contribution au débat interne au sujet de l'éventuelle réduction du budget. Il s'agit là, en effet, d'une décision politique importante qui sera interprétée aussi comme telle à l'étranger.

Comme le relève justement M. de Muralt, le soutien des donateurs à l'UNWRA est de nature politique. Il me paraît toutefois que le facteur humanitaire sous-jacent ou effectif demeure important vu la situation explosive du Moyen-Orient.

./..



- 2 -

Pendant le siège de Beyrouth, l'invasion du Liban et la guerre civile, l'oeuvre de l'UNWRA a été - à ma connaissance tout au moins - principalement de nature humanitaire, car il s'agissait d'assurer la survie physique des Palestiniens. Selon les informations que l'on peut recueillir à New York, la situation des Palestiniens au Liban est encore très précaire et dangereuse.

L'UNWRA n'a certes pas de mandat juridique de protection des Palestiniens; il n'en reste pas moins - que du seul fait de son existence - elle comble un vide en raison de son caractère d'organe international qui lui permet d'exercer une certaine surveillance. Les Palestiniens, en effet, ne sont pas des réfugiés au sens de la Convention des Nations Unies et ne jouissent d'aucune protection. Je sais aussi par une conversation avec M. Hartling que j'ai eue l'automne dernier que le HCR ne peut et ne veut s'en occuper malgré une recommandation qui avait été faite dans ce sens par le Corps commun d'inspection.

L'attitude de beaucoup d'Etats arabes à l'égard de l'UNWRA, pour ne pas parler de celle des Etats-Unis et d'Israël vis-à-vis des Palestiniens est ambivalente. La Jordanie, quant à elle, désire concentrer l'attention du monde international sur le problème des colonies israéliennes et - pour des raisons historiques - est même hostile aux Palestiniens trop inféodés à l'OLP. Son témoignage n'est probablement pas dénué d'arrière-pensées politiques.

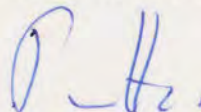
./..

Il faudrait considérer enfin l'éventuelle réduction de la contribution de la Suisse du point de vue de nos relations avec le Secrétariat des Nations-Unies qui la regrettera très certainement. Par ailleurs un pays comparable au nôtre, la Finlande, vient d'annoncer qu'il augmentait sa contribution de 10 % en 1984.

Tous ces facteurs méritent d'être pris en considération; nous entrons à la veille du référendum dans une période délicate de nos relations avec le Secrétariat et les membres des Nations Unies. Il est important, je pense, de montrer que la Suisse maintient son effort en faveur de la coopération multilatérale dans le domaine humanitaire.

En conclusion, je voudrais aussi rappeler que s'il est sans doute regrettable que le siège de l'UNWRA se trouve à Vienne, il n'en reste pas moins que ce transfert de Beyrouth en Europe a évité à la Suisse le départ de plusieurs organes importants des Nations Unies de Genève...

L'OBSERVATEUR



F. Pometta

./..

Copie à:- M. le Secrétaire d'Etat E. Brunner, DFAE
- M. E. Blaser, DDA, DFAE
- Direction des O.I., DFAE
- Division politique II, DFAE
- Ambassade de Suisse, Vienne
- Mission suisse près les O.I., Genève
- M. de Muralt, DDA, DFAE